



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Manque de professeurs d'EPS dans l'enseignement secondaire

Question écrite n° 9753

Texte de la question

Mme Mathilde Hignet appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le manque de professeurs d'enseignement physique et sportif (EPS) dans les établissements scolaires du second degré public. De nombreux établissements souffrent d'un manque de professeurs d'EPS, que cela se traduise par des effectifs trop réduits ou une absence totale de professeur qualifié. De fait, un nombre croissant d'heures de cours d'EPS, une des disciplines obligatoires du tronc commun, sont manquées par les élèves faute de professeur. Pour exemple, en Ille-et-Vilaine, ce sont en 2022 près de 2 000 heures de cours d'EPS qui n'ont pas été assurées. Pourtant, les recrutements au concours du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS) externe sont de plus en plus réduits. Ils étaient 800 en 2018, 670 en 2022. Ce n'est pourtant pas faute de candidats. En 2022, on dénombrait 5 152 candidats aux concours du CAPEPS externe, interne et 3ème concours. Le nombre total de postes ouverts était seulement de 770. En somme, près de 7 candidats pour un seul poste. De nombreux candidats sont refusés alors qu'ils disposent des compétences nécessaires. Preuve en est, ils sont rappelés peu avant la rentrée pour enseigner en tant que contractuels avec une formation limitée. Les établissements ne peuvent ainsi dispenser que des enseignements lacunaires. Les jeux olympiques de Paris 2024 se tiennent dans un an. À cette occasion Mme la Ministre des sports et des jeux olympiques et paralympiques affirme que « le sport à l'école est la mère des batailles, et nos professeurs d'EPS en sont le socle ». Elle demande donc au ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse quelles sont les solutions prévues pour augmenter les recrutements de professeurs d'EPS.

Texte de la réponse

La promotion de l'activité physique et sportive et la lutte contre le surpoids et l'obésité font partie des missions de l'École en matière de promotion de la santé et passe notamment par l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS). L'éducation physique et sportive figure au programme et dans les horaires, à tous les degrés de l'enseignement public et s'adresse à l'ensemble des élèves (article D. 312-1 du code de l'éducation). Pour illustrer l'importance de cette discipline, entre la 6e et la terminale générale, les élèves passent autant de temps en EPS qu'en cours de mathématiques, soit en moyenne 2,7 heures hebdomadaires sur ces sept années. Les données chiffrées de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, indiquent que la part d'heures dédiées à l'EPS est constante depuis 2015 et couvre les horaires réglementaires. En 2021, un nouvel enseignement de spécialité (EDS) en « éducation physique, pratiques et culture sportives » est offert aux lycéens de la voie générale dès la classe de première et depuis la rentrée 2022, la spécialité est proposée en terminale. Cette formation initiale est destinée à ouvrir plusieurs voies d'orientation après le baccalauréat : santé, enseignement, gestion, communication, événementiel, notamment. Le volume des postes offerts aux concours de recrutement des professeurs du second degré public est déterminé dans le respect des emplois votés en loi de finances au regard d'un certain nombre de critères, tels que les prévisions d'effectifs d'élèves et le nombre de départs à la retraite dans chaque académie. Sur les six dernières années le nombre de postes ouverts tous concours confondus dans la discipline « éducation physique et sportive » est passé de 850 à 921 postes, avec des rendements équivalents à 100 % en

prenant en compte les candidats appelés sur listes complémentaires (15 candidats inscrits et appelés sur listes complémentaires en 2023). Cela représente une augmentation de 8 %. À titre de comparaison, les effectifs élèves dans le second degré ont diminué de 4,8 % entre 2018 et 2022. En octobre 2022, 30 386 équivalents temps plein de professeurs d'éducation physique et sportive sont comptabilisés, soit 8 % des personnels enseignants et d'éducation. Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2024, une attention particulière sera portée à l'éducation physique et sportive. Le nombre de postes ouverts aux concours sera ajusté en fonction des besoins des académies, des rendements des concours et de l'évolution du nombre d'élèves.

Données clés

Auteur : [Mme Mathilde Hignet](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (4^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9753

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 25 septembre 2023

Question publiée au JO le : [4 juillet 2023](#), page 6022

Réponse publiée au JO le : [12 décembre 2023](#), page 11183